

À une séance EXTRAORDINAIRE du Conseil de la municipalité du Village de Pointe-Fortune, tenue le 16 décembre 2019, à 19h00, au local ordinaire des séances du Conseil, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez, Marie-France Daoust, Lucie Lacelle et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

L'AVIS DE CONVOCATION de la présente séance a été transmis tel que prescrit par la Loi à tous les membres du conseil municipal du Village de Pointe-Fortune.

Assistance : Aucun citoyen

Résolution numéro 19-12-213

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-12-214

DÉPÔT ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Monsieur le maire fait lecture du budget 2020 ci-dessous :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020	
<u>RECETTES</u>	
Taxes	535 306.00 \$
Sécurité Publique	30 900.00 \$
Ordures et résidus alimentaires	70 932.00 \$
Païement tenant lieu de taxes	350.00 \$
Autres revenus de sources locales	17 919.00 \$
Transferts	29 159.00 \$
Total des recettes	684 566.00 \$
Affectation	51 370.00 \$
Total des recettes après affectation	735 936.00 \$
<u>DÉPENSES</u>	
Administration générale	220 166.00 \$
Sécurité publique	133 681.00 \$
Réseau routier	133 392.00 \$
Hygiène du milieu	116 698.00 \$
Urbanisme	64 787.00 \$
Centre communautaire: Loisirs et culture	65 591.00 \$
Logement social	601.00 \$
Frais de banque	1 020.00 \$
Autres activités	0.00 \$
Total des dépenses	735 936.00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation financière de la Municipalité effectuée par les membres du Conseil aux rencontres préparatoires pour le budget 2020

CONSIDÉRANT que la synthèse déposée ici reflète toutes les décisions prises lors de ces rencontres sur le budget 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU,

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, soient adoptées telles que déposées.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack		X

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-12-215

DÉPÔT ET ADOPTION DES TAUX DE TAXATION À ÊTRE RÉGLEMENTÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Il est résolu, que pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, les méthodes et taux de taxation suivants soient adoptés:

<u>VALEUR IMPOSABLE TOTALE</u>		
Rôle déposé le 05 septembre 2019		66 694 400 \$
Taux de taxation 2020:		% du \$100
Sécurité Publique	87 948 \$	
Foncière (partielle):	447 358 \$	0.6708
Taxe foncière totale 20120	535 306 \$	0.8026
Sécurité publique	30 900 \$	
Ordures	51 554 \$	
Déchets organiques	19 378 \$	
Taux global 2020 incluant ordures	637 138 \$	0.9553
Taux global 2019 (incluant ordures)		0.9510
Bacs déchets organiques	37.22 \$	
Bacs pour les ordures	104.99 \$	
Bacs de recyclage	91.44 \$	

Le coût des ordures 51 554\$ sera divisé par le nombre de bacs roulants, soit 308 bacs. La taxe unitaire pour les ordures est établie à 167.28\$ par bac roulant.

Le coût des bacs roulants, pour les ordures, sera facturé séparément à raison de 104.99\$ l'unité (taxes incluses).

Un minimum d'un (1) bac roulant est obligatoire par unité de logement, commerce et habitation rattachée à une entreprise agricole.

Le maximum de bacs roulants auquel a droit chaque unité de logement est de deux bacs.

Le maximum de bacs roulants auquel a droit chaque commerce et habitation rattachée à une entreprise agricole est de cinq.

Pour chaque bac roulant additionnel, le coût unitaire du bac 104.99\$, ainsi qu'une taxe additionnelle de 167.28\$, seront facturés.

Les taxes d'ordures pour les nouvelles constructions en 2020, seront chargées au prorata du nombre de mois de résidence sur le territoire, basé sur le rapport de l'évaluateur.

Les bacs de recyclage seront facturés pour l'année 2020 au montant de 91.44\$ par bac.

Le coût des déchets organiques 19 378\$ sera divisé par le nombre de bacs, soit 282. La taxe unitaire pour les déchets organiques est établie à 68.71\$ par bac.

Les bacs de déchets organiques seront facturés pour l'année 2020 au montant de 37.22\$ par bac.

Pour pourvoir au paiement d'une somme de 30 900.00\$ représentant 26% des montants prévus au budget 2020 pour la Sécurité Publique (police, incendie et sécurité civile), le solde étant inclus dans la taxe foncière générale, il est imposé et sera prélevé et exigé de chaque propriétaire d'une unité d'évaluation imposable inscrite au rôle d'évaluation une tarification de 78.03\$ pour chaque unité d'évaluation.

La tarification pour les services de la Sécurité Publique pour les nouvelles unités d'évaluations inscrites au rôle d'évaluation en 2020, sera chargée, au prorata du nombre de mois à compter de la date d'effet au rôle.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question/

Madame Lucie Lacelle, conseillère demande des éclaircissements concernant la tarification sur la Sécurité Publique, en particulier sur comment est établie le coût du service des incendies.

Réponse/

Monsieur le maire explique que la facturation du Service de Sécurité Incendie de Rigaud est établie à partir du montant d'évaluation non-imposable qui est déterminé par la MRC pour le montant des quotes-parts. Et de ce montant, un montant de 2.5% de frais d'administration et l'augmentation du coût de la vie à chaque année donne le montant facturé par la ville de Rigaud. Monsieur Le directeur général explique comment est établie le partage de la tarification pour la Sécurité Publique.

Madame Lacelle suite à ces explications décide de voter pour les deux résolutions 19-12-214 et 19-12-215. Monsieur le directeur général apporte les changements aux résultats du vote de chacune des résolutions.

Résolution numéro 19-12-216

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h23.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel		
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust		
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez		
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle		
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps		
Conseiller siège #6	Kenneth Flack		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur général